

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01597

Numéro SIREN : 420 369 506

Nom ou dénomination : 90C LE PRET A COMMUNIQUER

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2020 sous le numéro de dépôt 5094

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/5094

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 90C LE PRET A COMMUNIQUER

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 420 369 506

N° gestion : 2006 B 01597



90 C LE PRET A COMMUNIQUER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

19, rue Jean Bluzen
92170 VANVES

RAPPORT

de

CHAPELLE CONSEILS

Commissaire à la transformation
et commissaire aux comptes

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

90 C LE PRET A COMMUNIQUER
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

 **CHAPELLE CONSEILS – 7, rue Leforestier – 94240 L'HAY LES ROSES**
EURL au capital de 10 000 Euros - Code APE : 6920Z - 791 518 392 R.C.S. CRETEIL
TVA intra FR38 791 518 392



CHAPELLE CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

7, rue Leforestier
94240 L'HAY LES ROSES

L'Hay les Roses, le 20 janvier 2020

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 2 janvier 2020, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consistées à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Pour CHAPELLE CONSEILS
Commissaire à la transformation,

Fabien CHAPELLE
Commissaire aux comptes.



CHAPELLE CONSEILS – 7, rue Leforestier – 94240 L'HAY LES ROSES

EURL au capital de 10 000 Euros - Code APE : 6920Z - 791 518 392 R.C.S. CRETEIL
TVA intra FR38 791 518 392

